

# Taux de cotisation

## CCN des Centres d'hébergements et de réinsertion sociale (CHRS - N°783)

### Dispositif Loi Évin - Anciens salariés et leurs ayants droit

## Tarifs 2022

Tarification conforme à la réglementation en vigueur (Décret N° 201-372 du 21 mars 2017), la première année le tarif correspond au tarif des actifs.

### Régime de base obligatoire :

#### Ancien salarié (adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
1 <sup>ère</sup> année	1,332 %	45,66 €	0,801 %	27,46 €
2 <sup>e</sup> année	1,665 %	57,08 €	1,001 %	34,31 €
3 <sup>e</sup> année et plus	1,998 %	68,49 €	1,201 %	41,17 €

#### Ayants droit (adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Adulte	2,18 %	74,73 €	1,31 %	44,91 €
Enfant <sup>(1)</sup>	0,66 %	22,62 %	0,40 %	13,71 %

### Régimes optionnels (en complément du régime de base) :

#### Ancien salarié (adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
1 <sup>ère</sup> année	0,32 %	10,97 €	0,67 %	22,97 €
2 <sup>e</sup> année	0,40 %	13,71 €	0,837 %	28,69 €
3 <sup>e</sup> année et plus	0,48 %	16,45 €	1,005 %	34,35 €

#### Ayants droit (adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Adulte	0,48 %	16,45 €	1,00 %	34,28 €
Enfant <sup>(1)</sup>	0,16 %	5,48 €	0,33 %	11,31 €

\* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2022 : 3 428 €

<sup>(1)</sup> La cotisation à compter du 3<sup>e</sup> enfant est gratuite